

Paris, le

02 FEV. 2006

Secrétariat Général

RECU le

06 FEV. 2006

Monsieur le Président,

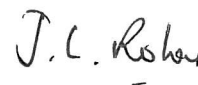
Je vous remercie du courrier du 14 décembre 2005 que vous avez adressé aux directeurs régionaux Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon de Réseau ferré de France par lequel vous sollicitez leurs propositions sur le déroulement du débat public sur la problématique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

RFF souhaite participer activement à la préparation et au déroulement de ce débat à travers toutes ses entités concernées, coordonnées au siège de l'établissement par la Direction de la Stratégie et du Développement, en la personne de M. Jean-Marie Larose, directeur adjoint.

Afin de mieux répondre à votre demande, RFF a souhaité vous présenter une vision commune de ses trois directions régionales et de ses services centraux, que vous trouverez dans le document joint à la présente lettre.

Les services de RFF, au plan national comme au plan régional, se tiennent bien entendu à votre disposition dans le cadre de la préparation de ce débat public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et les plus cordiaux.*



Jean-Louis ROHOU

Monsieur Philippe MARZOLF  
Président de la CPDP sur la politique  
des transports dans la vallée du Rhône  
et l'arc languedocien  
26, boulevard Saint-Roch  
84000 AVIGNON



RECU le

06 FEV. 2006

## **Débat public sur la problématique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien**

### **Réponses aux questions de la CPDP**

#### **1 - Attentes et objectifs du débat**

RFF souhaite, lors du débat public VRAL, jouer le rôle qui lui est dévolu :

- en tenant sa place dans l'expression, nécessairement partenariale, des problématiques de déplacement sur cet axe,
- en explicitant avec pédagogie les contributions possibles du ferroviaire à ces besoins de déplacement, ainsi que les conditions requises pour leur pleine efficacité.
- en apportant sa propre expertise en matière d'offres de service possible de la part du réseau ferré national.

Mais c'est également un devoir pour RFF de construire et partager dans le débat des éléments de discours sur des sujets techniques, économiques, financiers et politiques fondamentaux, à la fois descriptifs et explicatifs du réseau actuel (consistance, exploitation, performance, limites), à la fois prospectifs sur la construction du réseau futur et l'élaboration des stratégies de développement de ce réseau.

#### **2 - Problématiques et thématiques**

Au-delà des thématiques générales et classiques légitimes du transport ferroviaire, qui sont décrites au paragraphe suivant, RFF attend aussi du débat qu'il éclaire sur les solutions, et volontés politiques, de mise en œuvre de mesures contribuant à augmenter l'utilisation des modes propres, favorisant le report de la route et de l'air vers le fer. Au-delà de l'aspect politique, il s'agit aussi d'éclairer les acteurs du débat sur les ressources et solutions de financement envisageables.

Le débat devrait aussi être l'occasion pour les collectivités de présenter leurs visions, déclinées en projets, d'aménagement et de développement de leurs territoires, spécifiquement : mesures et projets favorisant l'intermodalité, projets de transports en commun, politique foncière, maîtrise de l'étalement urbain, développement des services régionaux aux voyageurs, etc., autant de sujets auxquels notamment RFF est sensible dans la conduite de sa politique et de ses projets. Le débat permettra ainsi d'éclairer les articulations et complémentarités possibles et souhaitables entre les projets nationaux d'infrastructures de transport et les projets d'aménagement portés par les collectivités territoriales.

### 3- Contenu du dossier support

RFF a élaboré une première note de contribution au dossier support sous la forme de fiches thématiques explicitant le positionnement du gestionnaire d'infrastructure sur des sujets génériques fondamentaux, sur un périmètre plus large que le seul axe Vallée du Rhône Arc Languedocien (vers Marseille – Nice, Montpellier – Perpignan, Lyon – Chambéry). Dans cette note, RFF présente également ce qui lui semble relever des enjeux propres à chaque région ainsi que des réponses destinées à satisfaire à ces enjeux. RFF y présente aussi des mesures d'accompagnement (projets, mesures réglementaires, ...).

Ces fiches thématiques expriment la position du gestionnaire d'infrastructure sur son réseau à l'horizon 2020 et au-delà, en considérant que tous les investissements prévus au CIADT/CIACT ont été réalisés, dans une vision à la fois politique, volontariste et réaliste.

Ces fiches se regroupent selon trois catégories : des fiches activités, des fiches produits / projets, des fiches génériques sur RFF et son contexte d'intervention aux niveaux national et européen.

Il serait intéressant que le dossier support puisse refléter, de manière analogue, les visions de développement des autres modes (route, air, mer, fleuve).

Enfin, les thématiques développées au point 2 ci-dessus pourraient avantageusement figurer dans le dossier support, notamment : quelles politiques et mesures favorisent le développement des modes de transport s'inscrivant dans une politique de développement durable, au niveau national comme au niveau local.

### 4 - Outils d'information

Avec l'expérience des débats publics, les outils d'information du public sont désormais plutôt bien maîtrisés par les CPDP. Par conséquent, les observations formulées ci-dessous s'attachent plus particulièrement à certains aspects qui ont pu retenir l'attention de RFF sur des débats publics appliqués à ses projets ou à des projets d'autres maîtres d'ouvrages.

Concernant la diffusion ciblée du dossier support du débat et du premier numéro du journal d'information de la CPDP, une attention particulière doit être accordée aux intercommunalités compétentes en matière de politique des transports. Par ailleurs, face à la critique récurrente de la part de collectivités dans les débats publics qui consiste à dénoncer la non-réception du dossier support, il conviendrait de mieux sécuriser leur distribution même si aucun système n'est entièrement fiable (envoi avec recommandé AR, distribution personnalisée par un prestataire, etc.).

Afin de toucher un maximum de populations, la synthèse du dossier support du débat, les numéros du Journal du débat et les cahiers d'acteurs pourraient être disponibles à tout le moins sur des points de distribution dans les gares, les postes de péages et les aéroports, voire dans certains centres commerciaux et des administrations (préfectures, la Poste, ...).

Dans certains débats publics, un dispositif de « Newsletter » électronique était mis en place afin que soit envoyée régulièrement aux abonnés du débat public une brève d'information par courrier électronique, en complément du Journal. Ce dispositif trouverait éventuellement son utilité pour ce débat.

Devant la difficulté de mobiliser le public, les médias ont un rôle essentiel à jouer. Outre les communiqués de presse et interviews, il serait peut-être opportun de faire diffuser des annonces sur les émissions locales des radios et des télévisions. Outre les affiches qui annoncent l'organisation de réunions publiques, organisées probablement pour l'essentiel d'entre elles dans des villes de taille importante, une campagne de publicité organisée sur les principaux supports offerts par ces collectivités peut toucher un public intéressé par ce débat.

La problématique particulière et large de ce débat public nécessite probablement la réalisation d'outils spécifiques à but pédagogique sur les enjeux en débat. A ce titre, pourrait être envisagée la

réalisation d'un film (avec images commentées et interviews d'experts) qui ferait l'objet d'une diffusion avant le démarrage de chacune des réunions publiques ou au début de celles-ci (cf. débat public sur l'A51 en 2005). Ce film (ou des extraits) pourrait être également diffusé sur les chaînes régionales avant et pendant le débat public.

On peut se demander enfin si une attention particulière ne devrait pas être accordée au milieu de l'enseignement, afin de faire participer plus spécifiquement les étudiants dont la formation est en lien avec la problématique transports, dans les lycées, universités, écoles d'ingénieur, etc. des trois régions concernées. Une mobilisation et des contributions très intéressantes pourraient en émerger (travaux de groupes, participation active à des réunions, etc.).

## **5 - Aide à la diffusion des outils**

RFF pourrait consacrer un lien avec le site Internet du débat public sur son site Internet national .

Les trois directions régionales peuvent communiquer à la CPDP leurs carnets d'adresses des acteurs qu'elles informent régulièrement de l'avancement de leurs projets dans le cadre de journaux d'information.

## **6 - Moyens d'expression du public, déroulement, contenu, horaire, jours de réunions**

Là aussi, avec l'expérience des débats publics, les dispositifs destinés à favoriser l'expression du public sont désormais plutôt bien maîtrisés par les CPDP : intervention en réunion publique, courrier, coupon-réponse du Journal du débat, message adressé par mel, forum de discussion.

Des coupon-réponses disposés sur les lieux d'exposition (gares, etc.) avec boîte aux lettres pourraient permettre d'améliorer l'expression du public.

La possibilité donnée en réunion publique aux participants de visualiser l'interview filmée d'un expert (avant le débat public ou lors de son intervention à la tribune au cours de celui-ci) a montré tout son intérêt lors du débat public sur l'A51.

## **7 - Besoins en information, études, outils de communication de proximité**

## **8 - Autres suggestions pour l'organisation générale**

Etant donné le large spectre de la problématique et des territoires concernés par ce débat public, encore davantage que dans le cas d'un débat public qui porte sur un projet, il serait souhaitable que les acteurs institutionnels oeuvrant dans le domaine des transports soient avisés au plus tôt de leur implication tant pour la préparation de documents (notamment d'études) que pour l'intervention dans le cadre de réunions publiques, et notamment : niveau d'intervention (simple présence en salle ou présence en tribune), niveau d'intervenant (en fonction du type de réunions), volume d'intervention (réunions de lancement/clôture, réunions thématiques, réunions de proximité, etc.).